

*Département de la Haute-Vienne*

**COMMUNE DE DOMPS**

***Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt le vingt-quatre Juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Mme Coline BOUR, Maire.

**Étaient présents :** Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

**Excusé :** Mme Aurore CYRILLE

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 17 Juillet 2020

**Secrétaire de séance :** Mr CHASSAGNE Yannick

**Délibération 2020/026 en date du 24 Juillet 2020**

**Indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté municipal du 15 Juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature aux Adjoints au Maire,  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints,  
Étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint :

⇒ **Maire :**

Mme Coline BOUR, Maire, percevra une indemnité brute mensuelle correspondant à 25.50 % de l'indice brut 1027 et ce, à compter du 3 Juillet 2020,

⇒ **1<sup>er</sup> Adjoint au Maire :**

Mr Jean-Luc LECOMTE, 1<sup>er</sup> Adjoint, percevra une indemnité brute mensuelle correspondant à 8.92 % de l'indice brut 1027 et ce, à compter du 3 Juillet 2020.

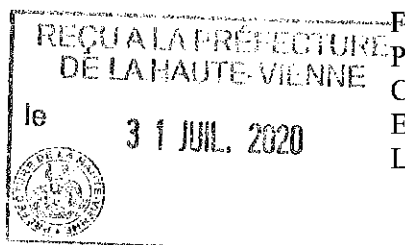
⇒ **2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire :**

Mr Yannick CHASSAGNE, 2<sup>ème</sup> Adjoint, percevra une indemnité brute mensuelle correspondant à 6,6 % de l'indice brut 1027 et ce, à compter du 3 Juillet 2020.

↳ Dit que le tableau récapitulatif des indemnités allouées fait l'objet de l'annexe n° 1.

**Tableau récapitulatif des indemnités allouées**

NOM, Prénoms	Fonctions	Date de la Délibération	Indemnité brute mensuelle allouée	Montant Brut mensuel au 1 Juillet 2020
<b>BOUR Coline</b>	Maire	3 Juillet 2020	25.5 % indice brut 1027	991.80 €
<b>LECOMTE Jean Luc</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint	3 Juillet 2020	8.92 % indice brut 1027	346.93 €
<b>CHASSAGNE Yannick</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint	3 Juillet 2020	6,6 % indice brut 1027	256.70 €



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié expédié à la Préfecture de la Haute-Vienne

En Mairie le 28 Juillet 2020.

Le Maire,

